

Compte Rendu Groupe de travail Handicap visible et invisible du conseil de quartier de LYON Est- Rhône

Le 14 octobre 2014

Présents : Anaïs Lancien, Didier Tissot, Richard Hauduroy

Thèmes abordés :

La thématique générale de cette réunion est le souhait « d'améliorer la vie quotidienne des personnes atteintes d'un handicap visible ou invisible.

Le label commerces handi-accueillants

Les dernières visites de commerces handi-accueillants ont eu lieu il y a maintenant un certain temps. La présence de personnes ayant des handicaps différents est un point positif : mal voyant, personne en fauteuil, arthritique et insuffisant respiratoire par exemple.

L'accueil parfois mitigé de certains commerçants pose la question du moment de cette visite.

La demande du groupe de travail du Conseil de Quartier de Lyon-Est est que ces visites reprennent notamment dans le quartier Hôpital et théâtre de la Croix Rousse qui n'a pas été beaucoup « favorisé ».

Le groupe Handicap reprendra contact avec l'équipe en charge sur l'arrondissement du « label commerces handi-accueillants » pour faire nous donner leur bilan et projets. Anaïs Lancien avait envoyé son bilan à Mr. Prieto. Ceci est d'autant plus important qu'une ordonnance prorogeant la date limite des travaux d'accessibilité Handicap à la condition qu'un descriptif des travaux à effectuer et un planning soient fournis.

L'adjoint au Maire M. Geoffroy Bertholle nous a dit qu'il allait informer tous les commerçants.

Le contenu de cette ordonnance fait polémique. Un communiqué de presse du 25 septembre 2014 (pièce jointe) signé de plusieurs associations dont APF, UNAPEI, UNIOPSS et FNATH est paru.

Accessibilité dans les rues

- Les places de stationnement voitures pour personnes handicapées sont en nombre insuffisantes notamment aux alentours des établissements recevant du public (ERP).
- Certaines places de stationnement sont peu ou pas utilisables parce que des petits poteaux marquant l'espace sont très gênants et empêchent d'ouvrir les portières ou rendent difficile les manœuvres de stationnement. Ceci est aussi valable pour des poteaux de différentes administrations. Deux cas peuvent être cités : devant le 67 rue de Belfort ou Place Bertone.
- Place Bertone une place de stationnement pour personnes Handicapées (pph) est demandée et non pas un « dépose minute »
- Les macarons, ou cartes de stationnement pph demanderaient à être vérifiés par la police afin d'éviter que de « fausses cartes ou cartes dupliquées » soient utilisées.
- La largeur d'un certain nombre de trottoirs est notoirement insuffisante. Nous pouvons citer sans exclusive le cas de la rue du mail et les trottoirs dans la grande rue de la Croix Rousse notamment tout le bas depuis le carrefour city jusque vers l'hôpital.

-
- La place Johannes Ambre par l'absence de matérialisation d'un trottoir piéton pose un problème particulier. L'accès au bureau de poste est souvent difficile. En effet cette place est utilisée en espace de jeux (espace non limité) tels que patins et planches à roulettes, sans compter les motos et voitures qui se garent régulièrement !
Les personnes handicapées se sentent en insécurité et ne sont pas à l'abri d'un accident.

Accessibilité des ERP

Des aménagements sont encore à prévoir et dans le cadre de la nouvelle ordonnance, le groupe de travail souhaite avoir connaissance et même être associé au plan devant être établi par les collectivités locales.

Des exemples d'amélioration sur le quartier concernant la vie des personnes du quartier:

- La MEJ :
 - L'installation d'une rampe d'accès côté rue du Chariot d'or, l'intervention de la police pour l'accès handicapé lors de la réunion du Conseil de Quartier prévue le troisième mardi de chaque mois ou le marquage au sol d'emplacements pph
 - un système d'ouverture de porte plus aisé (cas des personnes atteintes de polyarthrite), voire même de prévoir du chauffage lors des réunions du CDQ le soir.
- Le théâtre de la Croix Rousse : les portes du théâtre ne sont pas ouvrables par des personnes atteintes de polyarthrite. Le processus prévu « avertir le gardien » n'est pas opérationnel.
- Un système de porte à ouverture automatique serait à même de remplir la fonction.
- Mairie du 4^{ème} : Il serait souhaitable de mieux informer les personnes sur les modes d'accès à la Mairie en fonction des horaires notamment pour les réunions le soir et l'accessibilité des ascenseurs. Concrètement, l'ouverture de la porte conduisant à l'ascenseur, lors des réunions à la mairie, en particulier le soir, est demandée.
- Gare de Part Dieu : les places de stationnement pph sont bien trop loin de la gare. : elles sont à plus de trois cents mètres de la gare.

Communication sur le handicap dans la ville

Les personnes présentant leur carte « priorité ou invalidité » sont parfois agressées verbalement. Une communication régulière sur les handicaps notamment non visibles serait souhaitable ainsi qu'une plus grande visibilité sur le site de la mairie d'arrondissement.

Divers

Le groupe a rencontré un conseiller d'arrondissement, M. Geoffroy Bertholle, en charge de la Santé, Sport et Handicap qui lui a présenté le projet de « Pôle de Santé » concernant l'hôpital de la Croix Rousse. Ce pôle serait à même de prendre en charge des personnes en tenant compte de leur handicap sans majoration de tarif et d'effectuer des analyses pour lesquelles le résultat serait fourni très rapidement puisque les laboratoires se trouvent sur place.